



# Tonnages des installations franciliennes de traitement en 2010

L'étude du traitement des déchets en Ile-de-France en 2010 s'appuie sur l'élaboration de deux documents : l'Atlas des capacités de traitement de déchets et l'enquête ITOM sur les tonnages traités.

## Capacités de traitement en 2010 :

- 19 Usines d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM)
- 8 Centres de Traitement et de Valorisation des Mâchefers (CTVM)
- 10 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)
- 35 installations de compostage (34 de déchets verts et 1 de biodéchets) et 4 de tri-compostage (à partir d'ordures ménagères résiduelles)
- 1 usine de tri-méthanisation-compostage
- 69 centres de tri-transit (collectes sélectives et DAE), dont 27 pouvant techniquement traiter les collectes sélectives multimatériaux issus des ménages
- 20 quais de transfert (tous flux confondus (ordures ménagères, encombrants, déchets d'activités économiques...))

## Capacités autorisées des installations de traitement de déchets non dangereux :

Les données 2010, par rapport à celles de 2008, ont été complétées, notamment par une meilleure connaissance des plateformes de compostage de déchets verts, et des centres de tri sous maîtrise d'ouvrage privée. Il est à noter la baisse des capacités dédiées au stockage engendrée par la fermeture de l'installation d'Epinaay-Champlâtreux.

LES CAPACITÉS AUTORISÉES DE TRAITEMENTS DISPONIBLES POUR LES DÉCHETS FRANCIENS (MÉNAGERS ET INDUSTRIELS) (HORS CENTRES DE TRANSFERT) EN 2010 SONT DE 13 218 120 TONNES (MINIMUM).

## Installations produisant de l'énergie

La récupération de l'énergie ou du gaz issus des déchets est en constante augmentation sur les installations franciliennes. Lors de l'**incinération** des déchets, il est possible de récupérer la chaleur des fumées pour :

- Alimenter un réseau de chaleur, par exemple pour le chauffage urbain. 3 des 19 incinérateurs de la région utilisent ainsi la chaleur qu'ils produisent ;
- Produire de l'électricité, 5 usines d'incinération sont dans cette situation ;
- Faire de la cogénération (combinaison d'électricité et de chaleur), c'est le cas de 10 usines franciliennes.

Le **biogaz** généré lors de la décomposition des déchets enfouis contient plus de 50% de méthane. Fortement contributeur à l'effet de serre, ce gaz doit faire l'objet d'un dispositif de captage sur les installations de stockage. Il peut alors être utilisé pour produire de l'électricité (vendue aux réseaux EDF) ou de la chaleur (entièrement autoconsommée sur site). En 2010 a eu lieu le lancement de l'utilisation du bio-méthane pour la production de biocarburant, alimentant la flotte de camions de collecte. Au total, 7 ISDND sur les 10 franciliennes valorisent le biogaz produit (soit 2 de plus qu'en 2008). L'usine de **tri-méthanisation-compostage** de Varennes-Jarcy produit également du biogaz dans des digesteurs accueillant des déchets organiques. Ce biogaz est plus concentré en méthane, et permet de produire de l'électricité.

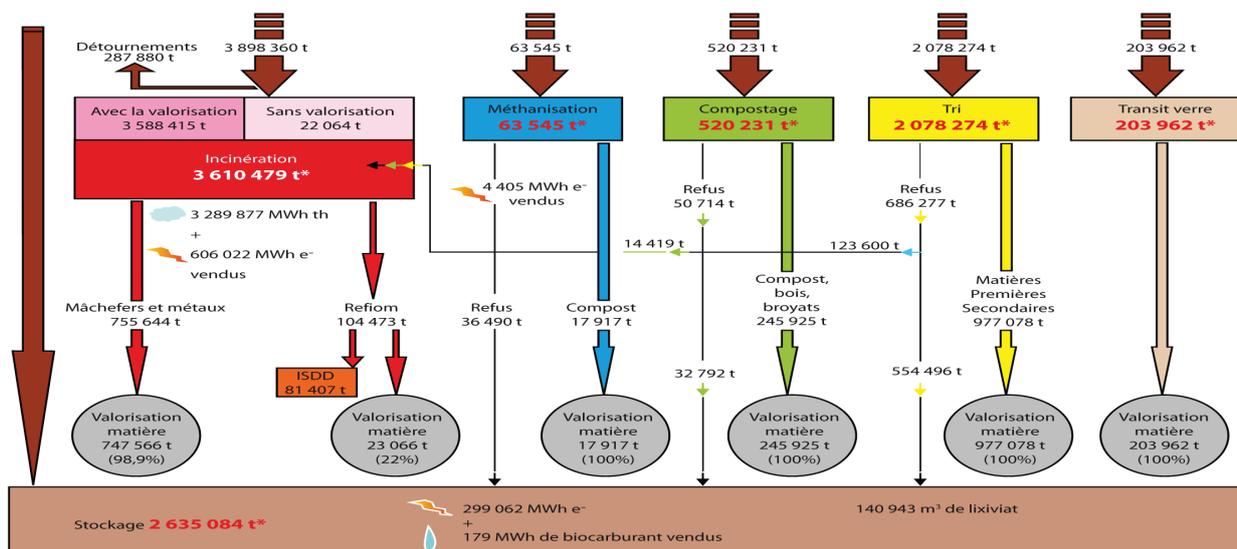
## Les déchets traités en 2010

### Traitement: bilan 2010

Ce synoptique reprend les flux de déchets entrants par installation, et tient donc compte en partie des refus des autres activités (tri, compostage... envoyés en UIDND ou ISDND...). **9 111 000 tonnes** de déchets ont été traités sur l'ensemble des ITOM d'Ile-de-France en 2010 (ayant répondues à l'enquête).

LA QUANTITÉ DE DÉCHETS TRAITÉS EN 2010 AU SEIN DES INSTALLATIONS RECEVANT DES DMA ET DAE EST DE 9 111 576 TONNES.

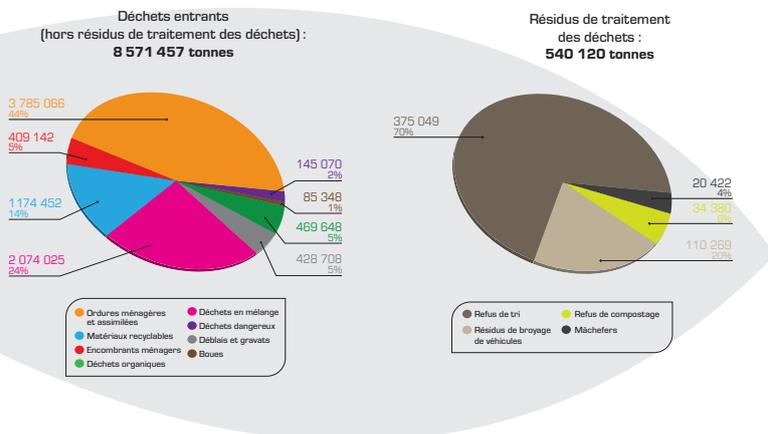
Quantité de déchets traités au sein des ITOM en 2010 = **9 111 000 tonnes\***



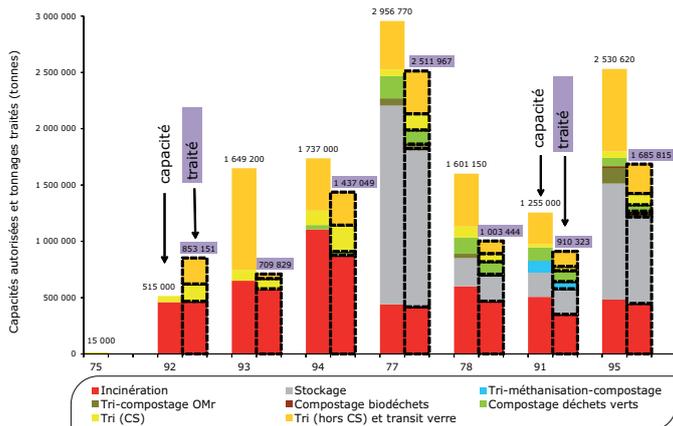
\* Estimées selon l'Atlas 2010.

Attention : ce synoptique a pour vocation de représenter les flux majeurs de déchets entrants, ainsi, une partie des déchets sortants ne sont pas positionnés.

Sur les **9 111 576** tonnes de déchets traitées, les déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés par le service public représentent près de la moitié des entrants des ITOM franciliennes, puis ¼ de déchets industriels banals (la cible de l'enquête étant les installations recevant à minima des déchets ménagers).



Capacités autorisées et tonnages traités



Les déchets incinérés sont en très grande partie des DMA. La part des déchets provenant des entreprises reste inférieure à 10 %. Les tonnages traités dans cette filière sont stables depuis l'année 2008.

À l'inverse, la majorité des déchets entrants en ISDND provient des entreprises (certaines ISDND acceptent d'ailleurs exclusivement des DAE).

Le traitement des déchets varie selon la localisation géographique : installations de stockage et de compostage implantées en grande couronne en raison notamment de disponibilité d'espace. À contrario, l'incinération est représentée dans chacun des départements (à l'exception de Paris), mais avec des usines plus importantes en petite couronne, où le gisement à traiter est le plus concentré. Le tri, dont les installations sont implantées à proximité des lieux de production de déchets, est présent de façon relativement homogène sur le territoire francilien.

Valorisations : bilan 2010

a. Recyclage organique = 183 384 tonnes

**33 516 tonnes** de compost produit à partir d'ordures ménagères et biodéchets, à la norme NFU 44-051

**149 868 tonnes** de compost produit à partir du compostage de déchets verts

**80 458 tonnes** de bois et broyats valorisées grâce aux plateformes de compostage

b. Recyclage matière = 2 032 130 tonnes

**1 181 040 tonnes de matières premières secondaires** issues du tri, orientés vers les filières utilisant de la matière première recyclée (55 436 t de plastique, 25 687 t de métaux (ferreux et non ferreux), 613 280 t de papiers/cartons, 142 144 tonnes de bois...)

**61 093 tonnes de métaux** extraites au sein des usines d'incinération

c. Production d'énergie

**3 289 877 MWh d'énergie thermique** vendus issus de la chaleur de l'incinération (+7,5 % par rapport à 2008)

**606 022 MWh d'énergie électrique** vendus issus de l'incinération (-22 % par rapport à 2008)

**299 062 MWh d'énergie électrique** issue de la récupération du biogaz sur les ISDND franciliennes vendus (+6 % par rapport à 2008)

**179 MWh de biocarburant** réinjectés dans une flotte de camion de collecte d'ordures ménagères (nouveau 2010)

**4 405 MWh d'énergie électrique** vendus issue de la récupération du biogaz sur l'unité de méthanisation francilienne (+50 % par rapport à 2008)

d. Autres valorisations

**686 473 tonnes de mâchefers** orientés vers des CTVM pour ensuite être valorisés en sous-couche routière après maturation sur l'un des 8 centres dédiés de la région.

**20 656 tonnes de REFIOM** (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) envoyées en mines de sels allemandes (à ce jour, et au vu de la jurisprudence, ce stockage constitue de la valorisation) et **2 410 t** envoyées vers des procédés de régénération

Méthodologie

Les travaux relatifs au traitement des déchets sont validés au sein d'un groupe de travail, rassemblant notamment les services de l'Etat DRIEE, la Région IdF, l'ADEME IdF, la FNADE (SITA, TIRU, VEOLIA), les conseils généraux de Seine-et-Marne et Val-de-Marne, des syndicats de traitement (SITOM 93, SICIO, SYCTOM, SEMARDEL, SITRU), ainsi que l'IAU. Les capacités de traitement sont mises à jour à l'aide des données fournies principalement par les services de la DRIEE. Les données sur les tonnages traités sont obtenues par les retours de l'enquête ITOM (installation de traitement d'ordures ménagères étendue aux installations consacrées aux déchets d'activités économiques), réalisée par l'ORDIF pour le compte de l'ADEME (les données sont versées dans la base nationale SINOE).

En savoir plus : [www.ordif.com](http://www.ordif.com)

Le document complet : Atlas des installations de traitement en 2010



**Blandine BARRAULT**

Chef de projet traitement

Courriel : [b.barrault@ordif.com](mailto:b.barrault@ordif.com)